

Mot d'accueil

Accessibilité, éducation, emploi ou, plus largement, droits des enfants et des femmes, nous sommes sur tous les fronts. Nous devons penser à l'avenir malgré les contraintes sanitaires et essayons toujours de trouver des solutions aux problématiques que nous pouvons rencontrer.

C'est forte de l'expérience des personnes et des actions qu'elle mène au quotidien que notre association APF France handicap souhaite s'inscrire dans la réflexion sur le « monde d'après », en tant qu'acteur associatif socialement responsable.

Jean-Michel CORRIAUX,
Représentant Départemental APF France handicap en Meuse

AG 2020 multi-sites : défi relevé !

L'Assemblée générale d'APF France handicap a eu lieu le samedi 26 septembre, dans un format inédit : 14 sites mobilisés partout en France via un dispositif multiplex permettant de relier les adhérents entre eux.

Un pari réussi avec la participation de 192 adhérents et plus de 400 votants !

En ces temps de crise sanitaire, APF France handicap n'a eu de cesse d'adapter son organisation et son mode de travail pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap et leurs proches, elle en a fait de même pour son Assemblée Générale.

Initialement prévue au Havre, en juin dernier, l'association a préféré reporter ce rendez-vous et organiser un événement à distance, respectant les consignes sanitaires, avec l'implication de chaque région. Cet événement multi-sites a permis de jouer la proximité pour les adhérents, avec de vrais échanges entre les différents sites. Ils ont été 192 à se déplacer dans l'un des 14 sites qui accueillait cette Assemblée Générale, un vrai succès dont l'association se félicite.

Un dispositif innovant de multiplex a été utilisé pour la première fois. Piloté depuis le siège, en coordination avec les équipes régionales, il a permis d'assurer une connexion de qualité et une réalisation qui devait servir la convivialité des échanges (mosaïque des 14 sites, diffusion de l'ensemble des supports vidéo, diaporama, interventions et prises de parole). Un défi technologique et humain relevé avec succès.

Au programme, présentation des rapports de l'année 2019 : rapport moral, rapport d'activité, comptes annuels, rapport financier et nouveau barème de cotisation. Des rapports qui ont recueilli un large plébiscite par les adhérents :

- Rapport moral et rapport d'activité approuvés à 99,3%
- Comptes annuels approuvés à 98%
- Rapport financier approuvé à 98,2%
- Barème de cotisations approuvé à 97,5%



Avec les pouvoirs, ce sont plus de 400 adhérents (411) qui ont voté. APF France handicap tient à remercier l'ensemble des équipes en région pour leur implication dans l'organisation de cet événement inédit et les adhérents pour leur mobilisation malgré la crise sanitaire. Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine Assemblée générale, en présentiel nous l'espérons, le 12 juin 2021 au Havre.



En direct du siège à Paris



14 sites connectés en direct

Une nouvelle campagne de communication

"Maintenant vous savez", c'est le nom de notre toute nouvelle campagne de communication. Sur une idée originale, proposée à titre gracieux par une agence de publicité, cette campagne fait le parallèle entre le confinement et les conditions de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

"Maintenant vous savez" est une façon de sensibiliser le grand public aux difficultés quotidiennes des personnes en situation de handicap : privation/restriction de liberté, d'aller et venir, nécessité d'anticiper le moindre déplacement, impossibilité d'avoir une vie sociale, obstacles dans l'accès au travail, à l'éducation, à la santé ou encore à ses droits, logement inadapté, distanciation physique nécessitant de l'espace pour circuler, côtoiement permanent, sans répit ni espace suffisant pour les autres membres de la famille en particulier si l'un d'entre eux a des difficultés, n'est pas autonome, etc.

C'est ce quotidien privé de libertés et de droits fondamentaux que nous avons souhaité mettre en lumière dans cette campagne.



Information SESSAD
Projet HIVA



Notre projet a pour ambition de répondre aux attentes de personnes ayant le projet de vivre dans le cadre d'un habitat inclusif. Un habitat qui propose des solutions permettant de répondre à des projets de vie variés et évolutifs. Ceci pour permettre aux personnes qui le souhaitent de vivre dans un logement indépendamment de leurs proches et en dehors d'un établissement, quels que soient leur âge, le lieu de vie, leur niveau d'autonomie.

Ce projet proposé par APF France handicap vise ainsi à offrir un cadre adapté aux besoins des personnes, sécurisant, propice au déploiement d'une vie sociale, au bien-être tout en permettant l'expérimentation ou la poursuite d'une autonomie maximale. Il a l'ambition de donner un étayage supplémentaire à des personnes pour lesquelles la vie à domicile est aujourd'hui précaire en milieu ordinaire et pour qui l'enjeu de la rupture de l'isolement constitue un vrai défi pour leur maintien à domicile.

Le projet HIVA vise à faciliter l'autonomie quotidienne et sociale de ses habitants par un regroupement géographique (sur Verdun) et l'aménagement de logements adaptés à leurs besoins.

L'accompagnement d'APF France handicap doit favoriser leurs liens sociaux, leur participation à diverses activités et assurer une coordination des interventions à domicile.

L'habitat inclusif constitue un levier pour :

- 1) Offrir une alternative à la vie en établissement ou à domicile
- 2) Développer une vie sociale, des échanges et du partage, la pair-émulation sera encouragée
- 3) Organiser une présence sécurisante

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Valérie HENRY – Directrice SESSAD de la Meuse APF France handicap

3 rue Alexis Carrel – 55100 Verdun

Tél : 07.87.16.42.03

Valerie.henry@apf.asso.fr



Info droit
" Un congé indemnisé pour les aidants "

Vous songez à réduire ou à arrêter temporairement votre activité professionnelle pour vous occuper d'un proche en perte d'autonomie ?

Depuis le 30 septembre 2020 la CAF peut vous apporter un soutien financier.

Depuis 2017, tout salarié, peut faire valoir son droit au congé de proche aidant (sans condition d'ancienneté depuis le 1^{er} janvier 2020). Ce dispositif permet de réduire ou de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie pour une durée de 3 mois (hors convention collective) pris de façon consécutive, fractionnée ou sous la forme d'une réduction d'activité (temps partiel). Au total, le congé peut atteindre 1 an sur l'ensemble de la carrière.

En revanche, seuls les cas les plus lourds sont pris en compte. La personne dans le besoin doit en effet avoir un taux d'incapacité supérieur à 80% (situation de handicap) ou une perte d'autonomie sévère correspondant aux niveaux 1, 2 ou 3 de la grille Aggir, utilisée pour évaluer le degré de dépendance des séniors.

Un public bien plus large indemnisé

Si la mise en place du congé de proche aidant a clairement été un progrès, ce dispositif était auparavant peu utilisé faute d'être rémunéré. La loi de financement de la Sécurité Social 2020 a donc créé l'allocation journalière du proche aidant (AJPA), en vigueur depuis le 30 septembre 2020. Pour Frédéric Marinacce, directeur des politiques familiales et sociales pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) « *Cette prestation matérialise une insertion gouvernementale d'aller beaucoup plus loin par rapport à ceux qui sont en première ligne de solidarité* ».

C'est autant plus vrai que cette indemnisation bénéficie à un public bien plus large, comme nous le détaille Isabelle Brohier, responsable du pôle solidarité, insertion, contentieux à la CNAF : « *L'AJPA est non seulement ouverte aux salariés prenant un congé de proche aidant, mais aussi aux salariés qui n'entrent pas dans ce premier dispositif, tels que les travailleurs indépendants, les chômeurs indemnisés, les stagiaires de la formation professionnelle, les VRP et les salariés des particuliers employeurs, dès lors qu'ils réduisent ou stoppent leur activité pour s'occuper d'un proche* ».

Quiconque entend obtenir cette aide doit néanmoins respecter les mêmes conditions de perte d'autonomie et incapacité que celles imposées pour le congé de proche aidant.

La demande doit être adressée avec les justificatifs requis à votre CAF, en ligne (pour les personnes déjà allocataires) ou par courrier. Après vérification du dossier, l'organisme vous enverra une attestation à compléter pour déclarer le nombre de jours pris afin de pouvoir procéder au versement de l'allocation dans le courant du mois.

Selon l'Etat, entre 40 00 et 60 00 personnes pourraient bénéficier de la nouvelle allocation journalière du proche aidant.

" 66 jours indemnisés "

L'allocation journalière du proche aidant peut s'appliquer à des journées ou demi-journées et s'élève à 52,08 € pour une personne seule et à 43,83 € pour les couples.

Ce dispositif est très circonscrit dans le temps « *L'AJPA est limitée à 66 jours sur l'ensemble de la carrière professionnelle* », détaille Isabelle Brohier. Et la responsable au sein de la CNAF de préciser qu'« il ne s'agit pas d'une prestation familiale, mais d'un revenu de remplacement soumis aux cotisations sociales et impôts ».

Info droit suite "Train"

Tarif réduit pour trois personnes supplémentaires.

Moins de 30% sur le prix de la première classe : voilà la réduction dont peuvent bénéficier, depuis mars 2020, jusqu'à trois personnes voyageant avec un passager en « fauteuil roulant ». Cette réforme tarifaire met fin à une injustice : les proches devaient payer un billet de première classe puisque le groupe n'avait pas la possibilité de voyager en seconde, les espaces aménagés pour les personnes en fauteuil roulant n'étant situés qu'en première classe.

De plus, l'accompagnateur d'un titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité (CMI-i) continue à bénéficier de la gratuité ou du tarif de 50%, selon les mentions figurant sur la CMI-i.

Insistez, au guichet ou au 3635, car l'information n'est pas encore bien passée.

Adhérer, c'est être mieux soutenu

APF France handicap compte près de 30 000 adhérents. C'est une force puissante qui permet de faire entendre la voix des personnes en situation de handicap auprès de ceux qui nous gouvernent. C'est également une force représentative qui permet à APF France handicap d'être présente dans diverses instances et ainsi défendre de nombreux dossiers.

Devenir adhérent, c'est participer à ce combat et avoir la possibilité d'être entendu et reconnu. C'est aussi participer à la vie associative et impulser une dynamique afin de répondre au mieux aux attentes des adhérents.

Que vous soyez en situation de handicap ou non, parent, professionnel, sympathisant... rejoignez-nous en adhérent à APF France handicap (25 € dont 66% déductibles des impôts et gratuité la première année pour tout jeune de moins de 26 ans). N'hésitez pas à en parler autour de vous et à transmettre le bulletin d'adhésion (ci-dessus). Votre geste nous permettra de poursuivre nos actions et d'être au plus près des préoccupations du public que nous accueillons.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à APF France handicap et/ou vous abonner au magazine FAIRE FACE via votre site internet apf-francehandicap.org

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans afficher à : APF France handicap - Boite réponse n° 41081 94609 Choisy-le-Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation.

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Notre adhésion et votre don complèteront vos droits et ont droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

<input type="checkbox"/> Cotisation individuelle (25 €)	0 €
<input type="checkbox"/> Cotisation familiale* : <input type="checkbox"/> 2 personnes (40 €) <input type="checkbox"/> 3 personnes (45 €) <input type="checkbox"/> 4 personnes (60 €) <input type="checkbox"/> 5 personnes (75 €) <input type="checkbox"/> 6 personnes (90 €) Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.	0 €
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin)	0 €
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin)	0 €
<input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent d'APF France handicap (au lieu de 33 €)	€
<input type="checkbox"/> J'apporte mon soutien à APF France handicap (facultatif) par un don complémentaire	€
TOTAL de mon règlement :	€

* appartenant au même foyer fiscal. Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018.

M^{me} M. Nom.....
Prénoms.....
N°..... Rue.....
CP..... Ville.....
E-mail.....

Ci-joint mon règlement par : chèque à l'ordre d'APF France handicap carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 29

Les informations recueillies sur ce bulletin sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'administration APF France handicap et peuvent être utilisées à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et être envoyées au service client de votre catégorie. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser vos informations à des tiers ni à des fins commerciales. Conformément à la loi relative à l'informatique, vous pouvez accéder à tous ces données pour leur opposition à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Nos informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Nos informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Nos informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap.

Assemblée Départementale - Friperies - Stands de Noël

En raison de la crise sanitaire, notre Assemblée Départementale, nos friperies ainsi que notre stand de Noël à la salle des fêtes de Thierville et au Centre Commercial Leclerc de Verdun sont annulés.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain dans de meilleures conditions !

Fermeture de la délégation

La délégation APF France handicap sera fermée du **lundi 21 décembre 2020**
au **dimanche 03 janvier 2021 inclus**.



Monsieur CORRIAUX Jean-Michel, Représentant du Conseil de Département et les membres du Conseil ainsi que toute l'équipe de la délégation meusienne vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.